



Recueil d'avis

Séance Plénière
du 24 janvier 2014

Séance Plénière du 24 janvier 2014

- **Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales**
Avis de synthèse des Commissions

adopté à l'unanimité

- **Budget Primitif 2014,**
Avis de la Commission "Finances Evaluation"
Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"
Avis de la Commission "Emploi Formation"
Avis de la Commission "Mobilités"
Avis de Commission "Cohésion sociale"
Avis de la Commission "Environnement et Territoire"

adoptés à l'unanimité

Le Président,



Roger CAYZELLE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales

Séance plénière
du 24 janvier 2014

Synthèse des avis des commissions

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les Collectivités Territoriales*

Rapporteur : *Frédéric MARION*

Compte tenu du traitement transversal des politiques de développement durable au sein du CESEL, toutes les Commissions se sont saisies de ce 3^{ème} rapport et ont fait part de leurs appréciations qui sont intégrées dans cet avis de synthèse.

Le CESEL salue ce document qui, à l'instar du Document D'orientation Budgétaire et du Budget Primitif 2014, est d'une très grande qualité et gagne ainsi en clarté.

Ce rapport dresse le panorama des politiques d'interventions menées en interne et en externe par le Conseil régional de Lorraine en faveur du développement durable. Il présente l'intérêt de mettre en avant les différentes facettes des actions qui ne sont pas nécessairement connues et reconnues.

Le CESEL se réjouit de la prise en compte des trois piliers du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement. Il pense que le volet social pourrait être davantage mis en exergue et insiste, de nouveau, sur la nécessité d'intégrer un volet sur la gouvernance qui est essentiel pour la mise en œuvre concrète des politiques en la matière.

Le CESEL se félicite d'être associé à la conférence annuelle de suivi du SRCAE mais estime qu'il serait opportun, à l'avenir, d'aborder les champs plus larges du développement durable au sein de la Conférence territoriale de l'action publique.

Malgré tout l'intérêt des informations fournies, le CESEL a le sentiment que l'élaboration de ce rapport apparaît davantage comme une contrainte réglementaire supplémentaire que comme une occasion de conduire une évaluation qualitative et quantitative des actions.

Il a en effet constaté que sur plusieurs fiches thématiques, les éléments étaient modifiés à la marge par rapport aux éditions précédentes ou reprenaient des chiffres d'évolution globale sur plusieurs années.

Le CESEL considère que l'objectif du rapport est bien de faire le point annuellement sur les politiques menées et de mesurer leurs impacts et les leviers d'amélioration. En ce sens, il pense que le rapport devrait intégrer :

- Des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre pour chacune des actions ;
- Un suivi des indicateurs dans le temps permettant de mesurer l'avancement, l'efficacité et les marges de progrès sur les différents axes.

Sur le volet du TER Métrolor par exemple, il serait intéressant de mettre en parallèle l'évolution en termes d'offres (dessertes ferroviaires et routières, matériel roulant), de fréquentation et d'effort budgétaire. Des données plus récentes sur l'âge du parc matériel doivent être disponibles.

Le CESEL considère qu'il est également important que ce rapport mette plus en évidence les articulations avec les finalités de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Les travaux qu'il a entrepris avec ses partenaires à travers les Indicateurs Territoriaux du Développement Durable (ITDD) peuvent être à ce titre une première approche méthodologique. Le CESEL est en attente d'un partenariat fort avec le Conseil Régional de Lorraine sur ce dossier.

En ce qui concerne plus précisément le contenu des actions menées, le CESEL estime que certains axes révèlent un manque d'ambition et pourraient être amplifiés au regard des chiffres présentés.

Le CESEL renvoie à ses avis sur le SRCAE et le DTE pour les préconisations plus détaillées sur les politiques climat-air-énergie, mais tient néanmoins à rappeler quelques points essentiels.

En ce qui concerne la construction et la rénovation immobilière, il estime que la Lorraine a vocation à se positionner comme une région exemplaire face aux défis de la rénovation énergétique.

Malgré les difficultés budgétaires, le CESEL pense qu'il est possible de trouver un équilibre entre le niveau d'exigence en matière de performance et la capacité collective à mobiliser les financements nécessaires.

Il rappelle par exemple qu'il est indispensable que les certificats d'économie d'énergie (CEE) soient valorisés en fonction de critères de sobriété (par ex. commencer par isoler le logement avant de changer de chaudière).

Enfin, sur le volet financier, le CESEL s'interroge sur l'usage des Partenariats Publics Privés en termes de durabilité, de soutenabilité et de cohérence avec une politique de développement durable.

Sur l'amélioration de l'offre de formation relative aux besoins des professionnels dans les domaines des énergies renouvelables et de la performance énergétique des bâtiments, le CESEL rappelle les préconisations contenues dans son rapport présenté en juin 2013.

Ce rapport insistait sur la nécessité d'accélérer les processus de formation innovante de tous les professionnels en :

- soutenant la réalisation d'un guide des formations
- développant une filière d'excellence
- veillant à la qualité des formations
- multipliant les plateformes pédagogiques de type PRAXIBAT dont le nombre est insuffisant 13 au BP, 14 au DOB.....
- formant des diagnostiqueurs énergétiques
- développant la transversalité des actions de formation
- multipliant les actions de formation de formateurs
- boostant les actions de formation et en sécurisant les organismes de formation qui les dispensent
- innovant sur les matériaux pour devenir une région leader dans l'offre de matériaux écologiques
- développant le volet transfrontalier de ce projet

La paupérisation du budget de la formation ne peut qu'être un frein à ce développement.

En matière d'incitation au covoiturage, le CESEL regrette que le portail « covoiturage lorraine » n'existe plus. Il est en effet intégré au portail plus généraliste « Lorraine.eu », mais ne permet toujours pas de centraliser les offres des différents opérateurs pour une même demande de trajet, ce qui simplifierait les recherches. Ce type de démarche ne suffit pas à assurer l'essor du covoiturage sur les déplacements domicile-travail alors qu'il connaît un véritable engouement sur les moyennes et longues distances. En outre, aucune incitation à la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises, inter-administrations (PDIE-PDIA) n'est réellement engagée alors que par ailleurs, une jeune entreprise innovante lorraine, Covivo, accompagne ce type de démarches dans d'autres régions et départements de France...

Sur le volet biodiversité et ressources naturelles, le CESEL invite à être plus volontariste dans la reconduction du programme européen LIFE+ en faveur des forêts de montagne et du Grand Tétraz.

Il regrette qu'il ne soit pas fait davantage mention dans le document du pôle de compétitivité Hydreos, auquel le Conseil Régional de Lorraine participe et qui a développé une spécialisation dans les domaines de la préservation et de la valorisation des ressources naturelles.

Sur la partie Fonctionnement de l'Institution, il serait souhaitable que le Conseil Régional de Lorraine soit davantage exemplaire et sensibilise plus fortement ses agents (du siège, des établissements délocalisés et des lycées), les élus et Conseillers économiques, sociaux et environnementaux sur ces questions.

Le volet « mobilité durable » des agents pourrait être amplifié, en témoignent les chiffres sur l'utilisation des vélos, et des tickets de transports en commun (concernant les 450 agents du siège). Depuis l'adoption de son Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), plus aucune action, information ou réunion de pilotage n'ont été organisées. Il est indispensable de mettre en œuvre des moyens humains et l'impulsion politique pour ce type d'action dont l'effet ne peut être mesuré que dans la durée.

Ces démarches ne nécessitent pas de moyens financiers conséquents mais de l'information régulière sur les dispositifs et outils existants pour faire évoluer les pratiques professionnelles sans trop de contrainte : proposition systématique de covoiturage pour les réunions internes et avec les partenaires sur le modèle des formulaires d'inscription aux débats sur la transition énergétique, signature dans les emails, développement des visioconférences etc.

Par ailleurs, des supports d'information interne et externe sont nombreux pour informer plus largement sur les incitations financières : il est par exemple regrettable de constater que l'information sur la prise en charge à 50 % par l'employeur des abonnements de location vélo n'est absolument pas connue des agents, contrairement à celle sur les transports en commun.

Sur le volet de la gestion et l'achat public, le CESEL insiste sur l'importance de mettre en œuvre des critères environnementaux pour les marchés publics en complément des clauses d'insertion. Le Parlement Européen vient d'adopter récemment une Directive en ce sens.

Il constate également avec regret l'absence de mesure relative à la responsabilisation sur la réduction des consommables (fournitures de bureau, impressions papier...) ou sur le recyclage du papier, en dehors de l'imprimerie. Il apparaît sur ce point nécessaire de clarifier, voire d'assurer la traçabilité des déchets recyclés pour montrer l'utilité effective de ces gestes simples et par là d'inciter les agents à le faire de façon plus systématique.

Le Président,

Roger CAYZELLE

Budget Primitif 2014

Séance plénière du
24 janvier 2014

Avis de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Budget Primitif 2014*

Rapporteur : *Patrick FEUILLATRE*

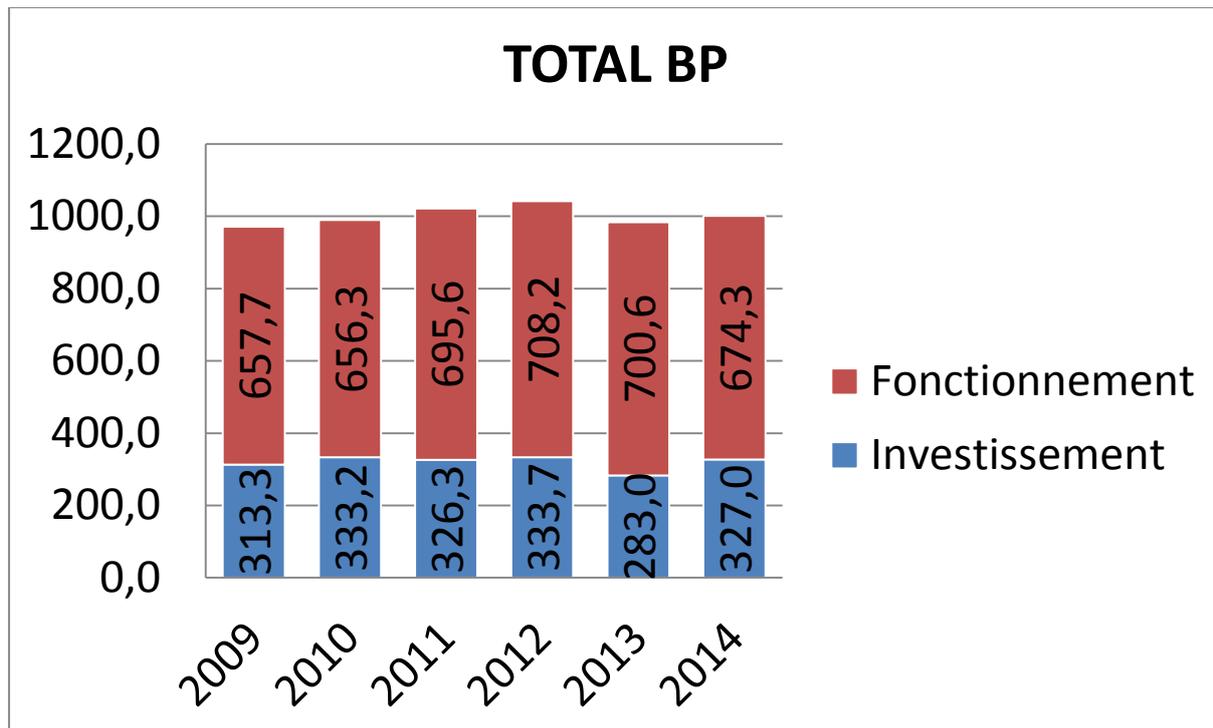
La Commission *Finances et Evaluation* s'est réunie le mercredi 22 janvier 2014 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents budgétaires qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 30 et 31 janvier 2014.

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen.

La Commission tient en premier lieu à souligner la qualité du document soumis à l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine. En effet, il présente de manière exhaustive les choix opérés par le Conseil Régional de Lorraine, les principales inscriptions et variations en AE/AP ainsi qu'en CP, et expose de manière claire les évolutions de recettes. Il affiche également la stratégie retenue par le Conseil Régional de Lorraine, au moins dans la partie Economie.

Cette qualité de présentation s'inscrit également dans celle observée lors de l'examen du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire. D'ailleurs, la Commission se félicite de la continuité de lecture entre ces deux documents ce qui facilite le suivi des orientations régionales.

La Commission *Finances et Evaluation* souhaite également souligner la tendance haussière de ce budget puisqu'il augmente de 2% (hors opérations revolving) par rapport au Budget Primitif 2013. Toutefois, sur une période plus longue, cette observation est plus mesurée puisque l'on constate une quasi-stagnation budgétaire si l'on compare le BP 2014 à une moyenne des BP sur la période 2009-2013.



La Commission *Finances et Evaluation* pointe également l'évolution favorable donnée aux dépenses d'investissement au détriment des dépenses de fonctionnement. Cela se traduit mécaniquement par une hausse substantielle de l'épargne brute qui atteint un niveau inédit avec près de 171,5 M€, soit une hausse de 17,9% par rapport au Budget Primitif 2013.

Ce Budget Primitif confirme le poids important des compétences propres du Conseil Régional (formation professionnelle et apprentissage, transports et enseignement) qui représentent 64,5% des dépenses régionales mais surtout 73,3% des dépenses dites de fonctionnement. Ce budget marque une baisse des inscriptions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec - 10,8% par rapport au BP 2013 et - 4,7% pour les transports. La Commission relève également qu'en comparaison de la moyenne 2009/2013, la part consacrée à la formation professionnelle et à l'apprentissage baisse de 15,8%.

1) Analyse des recettes du Budget Primitif :

La Commission a pris acte des éléments budgétaires qui lui ont été présentés et que l'on retrouve dans le tableau ci-après. Ces recettes font apparaître les éléments déjà évoqués lors de l'examen du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir :

- Un rééquilibrage global des recettes entre les parties fiscalité et dotations. En effet, alors qu'elles représentaient 48,41% des recettes de l'institution régionale en 2013, les recettes fiscales en constituent désormais 51,13% soit une hausse de 7,7%. Cette hausse s'explique principalement par les outils de péréquation du nouveau panier fiscal (+4,9 M€) ainsi que par la mise en œuvre d'une nouvelle ressource fiscale instaurée dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité conclu entre l'Etat et les Collectivités en substitution d'une dotation liée à la formation professionnelle. Celle-ci représente un montant de 29,6 M€ au Budget Primitif 2014. Les dotations sont quant à elles en baisse de 10,3% et ne représentent plus que 31,9% des ressources régionales. Cette baisse des dotations s'explique également par les décisions prises dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité, atténuées des mesures de péréquation dont bénéficie le Conseil Régional de Lorraine, et également de l'attribution d'une ressource fiscale (cf. supra) dont le pendant est la baisse de la DGD Formation Professionnelle et Apprentissage.
- La partie Autres Recettes apparaît également en évolution positive (+24,4%) qui s'explique notamment par la perception d'avances effectuées par le Conseil Régional au titre du FEDER et du FSE (ce qui représente un effet d'aubaine puisqu'il n'y a pas de contreparties à la même hauteur dans le BP 2014) et par d'autres recettes diverses pour un montant global de 20,1 M€.
- Le montant de l'emprunt est inchangé par rapport à l'exercice précédent (70 M€). La Commission se félicite qu'en 2013 le montant des emprunts votés en BP corresponde à celui des emprunts réalisés, ce qui donne plus de véracité au document budgétaire.

	BP 2013 (en M€)	BP 2014 (en M€)	Evolution en %
Fiscalité			
Fiscalité directe	181	188,1	+3,9 %
Fiscalité indirecte	291,7	321,2	+ 10,1 %
Total Fiscalité	472,7	509,3	+ 7,7 %
Dotations	354,5	318,2	- 10,3 %
Autres recettes	79	98,3	+ 24,4 %
Emprunt	70	70	0%
Total recettes	976,2	995,7	+ 2 %

Remarques de la Commission Finances et Evaluation :

La Commission a pris acte des nouveaux éléments de recettes qui avaient été inscrits dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité. Cependant, s'agissant de ces recettes fiscales, il s'agit encore de recettes sur lesquelles le Conseil Régional ne dispose pas de la maîtrise réelle, que ce soit en taux ou sur les bases.

L'acte III de la décentralisation qui doit entrer en débat à l'Assemblée Nationale et la clarification des compétences des collectivités doivent s'accompagner d'une réflexion sur la création d'outils de fiscalité propres aux Régions et sur lesquels celles-ci pourront asseoir efficacement leurs propres politiques.

La Commission tient à souligner le double effet de trésorerie que constituent à la fois l'inscription de fonds européens pour lesquels il n'y a pas de dépenses équivalentes en contrepartie (effet technique) et la non-inscription en crédits de paiement de dépenses de fonctionnement liées au TER (anticipation de non-versement à la SNCF) constitue un effet « politique ».

La Commission a pris acte que le taux d'exécution du Budget 2013 devrait permettre de dégager un excédent supplémentaire de 30 M€ qui viendra en complément des montants inscrits dans le Budget Primitif actuel.

2) Les dépenses :

Section d'Investissement : en termes de dépenses, le Budget Primitif 2014 est marqué par une hausse conséquente de la section d'investissement qui s'établit à 326, 99 M€ contre 282, 92 M€ en 2013 soit une augmentation de 15,6%.

Cette hausse de la section d'investissement est particulièrement forte dans les domaines suivants : Formation Professionnelle et Apprentissage (+ 84,7 %), culture sports et loisirs (+ 89,5 %), santé et action sociale (+ 102,4 %) et économie (+ 64,7%).

A l'exception des services généraux (- 12,9%) et des fonds européens (- 7,6%), tous les éléments de cette section sont en hausse.

Ce bilan encourageant doit cependant être pondéré si l'on compare le BP 2014 au BP 2013 corrigé du BS et de la DM de l'exercice 2013. Dans ce cas, outre les services généraux et les fonds européens, la formation professionnelle s'affiche en baisse (- 6,5%), tout comme l'enseignement (- 5,3%), l'aménagement des territoires (- 29,1 %), l'environnement (- 10,6%), les transports (- 33,3 %). L'économie, elle, n'affiche plus qu'une hausse de 8,7%.

Section de fonctionnement : pour le Budget Primitif 2014, les crédits de fonctionnement s'élèvent à 674, 30 M€ marquant ainsi une forte baisse de 3,7% par rapport à l'exercice 2013. Trois domaines d'intervention sont en baisse : la formation professionnelle et l'apprentissage (-13%), les transports (-9,3%) et l'économie (-12,3%). Les fonds européens sont également en recul (-23,2%). Les seules hausses significatives concernent l'enseignement (+ 6,6%), la santé et l'action sociale (+ 23,9%), l'aménagement du territoire (+ 47,5%) et la dette et les opérations financières (+ 14%).

Sur la base de la même comparaison que la section d'investissement avec le BP 2013 corrigé du BS et de la DM du même exercice, la formation professionnelle et l'apprentissage présentent une baisse plus importante (- 15,8%) tandis que l'économie est en hausse de 7,1%.

Au-delà de ces évolutions d'une année sur l'autre, la Commission a pu mesurer l'évolution du poids relatif des interventions dans le Budget sur la période 2008-2014.

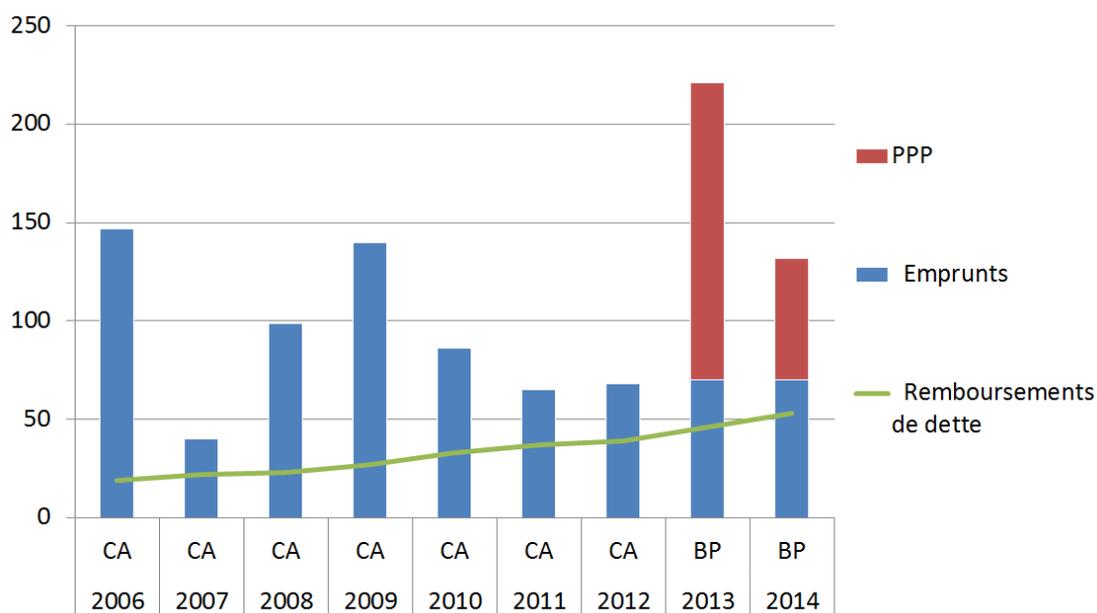
	Poids relatif des interventions (en %)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Services généraux	5,9	6	5,6	6,4	6,1	6,5	6,4
Subvention Globale	0,3	1	2,5	1,4	2,4	2,5	2,15
Form. Prof. Et apprentissage	19,8	20,3	22,4	20,1	19,8	19,6	17,21
Enseignement	23,1	23,6	23,4	22,8	22,3	22,3	24,01
Culture, sport, loisirs	3,6	2,6	3	3,2	3,1	2,9	3,2
Santé et Action sociale	0,6	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Aménagement des territoires	6,2	7,2	8,2	7,2	5,5	4,4	4,1
Environnement	1,5	1,8	1,9	2,8	2	1,4	1,7
Transports	22,8	22,2	18	20,6	23,9	24,9	23,3
Action Economique	7,9	8	7,4	8,2	7,1	6,8	8,3
Dettes et Opérations financières	4,6	4,8	5,6	5,8	6,6	7,8	8,80
Opérations revolving	3,5	2,2	1,6	1,2	1	0,8	0,56
Groupes d'élus	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,08
TOTAL BUDGET	100	100	100	100	100	100	100

Le budget du Conseil Régional est contraint, comme cela a été indiqué dans les avis des années précédentes, par ses compétences obligatoires. Ainsi, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'enseignement et les transports représentent plus de 64,5% des dépenses en crédits de paiement de l'institution régionale, mais cette proportion tend à baisser (67% en 2013).

L'analyse du Budget Primitif 2014 comparé à la période 2009-2013 (cf. tableau infra) permet de constater que la formation professionnelle et l'apprentissage (-15,8%), l'aménagement des territoires (-37%) et l'environnement (- 15,8%) connaissent des baisses sensibles. A contrario, l'action économique (+10,5%), la santé et l'action sociale (+ 38%), la culture, le sport et les loisirs (+ 7,4%), les transports (+6%) et l'enseignement (+5,2%).

	BP du Conseil Régional de Lorraine (en M€)			
	moyenne 2009-2013	2014	évolution 2014 / 2009-2013	
enseignement	229 002	240 968	5,2%	
transports	219 749	233 001	6,0%	
formation prof et apprentissage	204 794	172 360	-15,8%	
dettes et opér. Financières	61 359	88 145	43,7%	
action économique	75 150	83 066	10,5%	
Services généraux	61 125	64 009	4,7%	
aménagement des territoires	64 979	40 968	-37,0%	
culture, sports, loisirs	29 625	31 824	7,4%	
Subvention globale	19 968	21 503	7,7%	
environnement	19 778	16 643	-15,8%	
Opérations revolving	13 427	5 565	-58,6%	
santé et action sociale	1 747	2 412	38,0%	
frais fonction. Groupe d'élus	848	828	-2,3%	
TOTAL	1 001 551	1 001 292	0,0%	

Enfin, ce tableau indique le poids de plus en plus important pris par la dette et les opérations financières. En effet, si l'encours de dette poursuit sa progression de manière arithmétique, l'introduction des Partenariats Public-Privé dans l'estimation de l'endettement régional en 2013 marque une surprenante et inhabituelle progression.



Remarques de la Commission Finances et Evaluation :

Si la Commission tient à rappeler la qualité et la clarté de ce Budget Primitif 2014, et notamment les explications données sur les affectations de crédits de paiement et d'autorisations de programme ou d'engagement, elle regrette cependant que les montants affectés précisément au Pacte Lorraine 2014-2016 ne soient pas plus clairement isolés, hormis dans la partie Economie du rapport.

C'est pourquoi elle souhaite que les montants qui seront effectivement consacrés au Pacte fassent l'objet dans l'exécution du Budget d'un fléchage précis afin de permettre le suivi et l'évaluation de ce programme essentiel à l'avenir de la Lorraine.

Elle regrette également que le volet formation professionnelle et apprentissage, qui constitue un pendant indispensable au développement économique instauré par le Pacte, soit en fort retrait.

En ce qui concerne directement les dépenses par lignes budgétaires, la Commission *Finances et Evaluations* renvoie aux avis des différentes commissions.

3) La structure financière

- La Commission se félicite de l'évolution constatée des dépenses de fonctionnement qui, orientées à la baisse, permettent de dégager cette année une épargne brute conséquente (171, 5 M€). Ce résultat permet de voir la capacité de désendettement s'améliorer fortement puisqu'elle passe de 5,2 années en 2013 à 4,6 années hors PPP en 2014.
- Ce constat positif doit toutefois être tempéré par le poids croissant des PPP puisque leur inclusion dans l'endettement régional fait passer la capacité de désendettement à près de 6,2 années en 2013 et 6 années en 2014 contre 5 années en 2012 (dernier exercice sans PPP).
- A ce titre, la Commission ne peut que regretter qu'une plus grande information n'ait été donnée avant le recours à ce mode de financement dont l'impact sur les finances régionales est loin d'être neutre et dont on pourra d'ailleurs mesurer les effets à l'occasion du prochain Budget Supplémentaire.

- La Commission a pris acte de la durée moyenne de l'endettement régional à hauteur de 9 années. Au regard de la capacité de désendettement estimée à près de 6 années, cela définit un budget véritablement contraint où les marges de manœuvre réelles du Conseil Régional de Lorraine sont la baisse des dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

Eléments supplémentaires :

- La Commission tient à rappeler que si elle se félicite de la qualité des documents qui lui ont été soumis pour avis, il importe que la plus grande transparence soit de mise entre le Conseil Régional de Lorraine et le CESEL. Dans ce cadre, l'absence d'élus dans certaines Commissions du CESEL est un frein à la réalisation d'échanges permettant de mieux comprendre les objectifs de la collectivité régionale ;
- Dans le même souci de transparence, la Commission réitère son souhait d'une transmission aux conseillers du CESEL des dossiers adoptés en Commission Permanente ;
- La Commission rappelle également l'importance des deux éléments contractuels en cours, la PO 2014-2020 et le CPER 2015-2020. Elle souhaite que le Conseil Régional puisse lui apporter des éléments d'information. Elle souligne également la vigilance qui doit être portée au CPER pour que le contenu et les moyens soient à la hauteur des enjeux lorrains et que le Pacte Lorraine 2014-2016 ne fasse pas l'objet d'une intégration comptable à ce CPER. En ce qui concerne la PO 2014-2020, elle souhaite que des précisions lui soient apportées concernant les modalités de gestion des fonds au regard des impacts négatifs sur la trésorerie et l'endettement que va entraîner inéluctablement le décaissement anticipé des fonds surtout au regard de l'importance nouvelle des enveloppes potentielles qui devraient transiter par le budget de la région : Feder 327,7 M€ et FSE 68,6 M€. Le budget supplémentaire s'en trouvera fortement impacté.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Annexes :

- ***évolution comparée des budgets 2013 et 2014***

Comparatif BP 2014 avec BP 2013 et BS+DM 2013

En milliers d'Euros	BP 2013			BS+DM 2013			BP 2014			Evolution BP 2014 / BP 2013			Evolution BP 2014 / DM 2013		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
Services généraux	2 880	61 043	63 923	3 275	62 260	65 535	2 509	61 500	64 009	-12,9%	0,7%	0,1%	-23,4%	-1,2%	-2,3%
dt personnel non ventilé		37 450	37 450		37 450	37 450		38 901	38 901	3,9%	3,9%	3,9%			3,9%
dt moyens généraux	2 880	18 392	21 272	3 275	19 549	22 824	2 509	17 144	19 653	-12,9%	-6,8%	-7,6%	-23,4%	-12,3%	-13,9%
dt Conseil Regional		4 000	4 000		4 060	4 060		3 841	3 841	-4,0%	-4,0%	-4,0%			-5,4%
dt CES		1 616	1 616		1 616	1 616		1 614	1 614	-0,1%	-0,1%	-0,1%			-0,1%
Subvention globale	16 835	7 745	24 580	17 035	8 742	25 777	15 558	5 945	21 503	-7,6%	-23,2%	-12,5%	-8,7%	-32,0%	-16,6%
formation prof et apprentissage	4 382	188 810	193 192	8 662	195 110	203 772	8 095	164 265	172 360	84,7%	-13,0%	-10,8%	-6,5%	-15,8%	-15,4%
dt formation professionnelle	419	73 233	73 652	2 746	74 169	76 915	1 120	56 876	57 996	167,3%	-22,3%	-21,3%	-59,2%	-23,3%	-24,6%
dt apprentissage	3 608	74 606	78 214	5 561	74 828	80 390	6 525	68 113	74 638	-8,7%	-7,2%	-6,6%	17,3%	-9,0%	-7,2%
dt formation sanitaire et sociale	355	40 971	41 326	355	46 112	46 467	450	39 276	39 276	26,8%	-4,1%	-3,9%	26,8%	-14,8%	-14,5%
enseignement	55 880	163 312	219 192	70 557	167 366	237 923	66 798	174 170	240 968	19,5%	6,6%	9,9%	-5,3%	4,1%	1,3%
dt lycée	33 519	146 892	180 411	38 039	148 466	186 505	38 215	156 203	194 418	14,0%	6,3%	7,8%	0,5%	5,2%	4,2%
dt personnel		92 660	92 660		95 930	95 930		95 930	95 930	3,5%	3,5%	3,5%			3,5%
dt enseignement supérieur	18 920	6 235	25 155	28 377	5 613	33 990	24 719	6 925	31 644	30,7%	30,7%	25,8%	-12,9%	23,4%	-6,9%
dt services périscolaires	3 441	10 185	13 626	4 141	12 885	17 026	3 864	11 042	14 906	12,3%	8,4%	9,4%	-6,7%	-14,3%	-12,5%
culture,sports,loisirs	2 774	25 848	28 622	4 029	26 262	30 291	5 258	26 566	31 824	89,5%	2,8%	11,2%	30,5%	1,2%	5,1%
dt culture	2 445	19 233	21 678	3 695	20 133	23 828	4 765	20 142	24 907	94,9%	4,7%	14,9%	29,0%	0,0%	4,5%
dt personnel		1 886	1 886		1 886	1 886		1 919	1 919	1,7%	1,7%	1,7%			1,7%
dt sport	329	6 615	6 944	334	6 115	6 449	493	6 424	6 917	49,8%	-2,9%	-0,4%	47,6%	5,1%	7,3%
santé et action sociale	820	607	1 427	820	607	1 427	1 660	752	2 412	102,4%	23,9%	69,0%	102,4%	23,9%	69,0%
dt santé	820	607	1 427	820	607	1 427	1 660	752	2 412	102,4%	23,9%	69,0%	102,4%	23,9%	69,0%
aménagement des territoires	34 816	8 058	42 874	41 024	8 298	49 322	29 086	11 882	40 968	-16,5%	47,5%	-4,4%	-29,1%	43,2%	-16,9%
dt politique de la ville	0	0	0	162	0	162	3 332	0	3 332	NS	NS	NS	1956,8%		1956,8%
dt agglomération	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
dt espace rural et autres espaces	33 842	2 206	36 048	39 888	2 206	42 094	23 424	3 176	26 600	-30,2%	44,0%	-26,2%	-41,3%	44,0%	-36,8%
dt TIC	811	43	854	811	43	854	2 170	15	2 185	167,6%	-65,1%	155,9%	167,6%	-65,1%	155,9%
dt autres actions	163	5 809	5 972	163	5 859	6 022	1 660	8 691	8 851	-1,8%	48,3%	48,2%	-1,8%	47,0%	47,0%
environnement	6 238	7 250	13 488	10 353	7 233	17 586	9 253	7 390	16 643	48,3%	1,9%	23,4%	-10,6%	2,2%	-5,4%
dt traitement des déchets	102	345	447	102	345	447	55	134	189	-46,1%	-61,2%	-57,7%	-46,1%	-61,2%	-57,7%
dt agglomération	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
dt espace rural et autres espaces	33 842	2 206	36 048	39 888	2 206	42 094	23 424	3 176	26 600	-30,2%	44,0%	-26,2%	-41,3%	44,0%	-36,8%
dt TIC	811	43	854	811	43	854	2 170	15	2 185	167,6%	-65,1%	155,9%	167,6%	-65,1%	155,9%
dt autres actions	163	5 809	5 972	163	5 859	6 022	1 660	8 691	8 851	-1,8%	48,3%	48,2%	-1,8%	47,0%	47,0%
environnement	6 238	7 250	13 488	10 353	7 233	17 586	9 253	7 390	16 643	48,3%	1,9%	23,4%	-10,6%	2,2%	-5,4%
dt traitement des déchets	102	345	447	102	345	447	55	134	189	-46,1%	-61,2%	-57,7%	-46,1%	-61,2%	-57,7%
dt actions transversales	445	4 005	4 450	445	4 005	4 450	1 013	3 981	4 994	127,6%	-0,6%	12,2%	127,6%	12,2%	12,2%
dt patrimoine naturel	717	1 612	2 329	717	1 612	2 329	445	1 404	1 849	-37,9%	-12,9%	-20,6%	-37,9%	-12,9%	-20,6%
dt politique énergie	4 974	1 288	6 262	9 089	1 288	10 377	7 740	1 871	9 611	55,6%	45,3%	53,5%	-14,8%	45,3%	-7,4%
transports	72 661	171 936	244 597	115 597	175 080	290 677	77 097	155 904	233 001	6,1%	-9,3%	-4,7%	-33,3%	-11,0%	-19,8%
dt TER	64 423	169 733	234 156	98 240	171 323	269 563	65 854	153 453	219 307	2,2%	-9,6%	-6,3%	-33,0%	-10,4%	-18,6%
dt infrastruct. rout.	2 875	0	2 875	7 044	0	7 044	3 423	0	3 423	19,1%	19,1%	19,1%	-51,4%	-51,4%	-51,4%
dt transports fluviaux	510	510	510	510	0	510	1 050	0	1 050	105,9%	105,9%	105,9%	105,9%	105,9%	105,9%
dt autres transport	4 853	2 203	7 056	9 803	3 757	13 560	6 770	2 451	9 221	39,5%	11,3%	30,7%	-30,9%	-34,8%	-32,0%
action economique	31 852	34 883	66 735	48 251	28 576	76 827	52 462	30 604	83 066	64,7%	-12,3%	24,5%	8,7%	7,1%	8,1%
dt recherche innovation	7 127	10 240	17 367	8 477	4 740	13 217	12 966	10 775	23 741	81,9%	5,2%	36,7%	53,0%	127,3%	79,6%
dt interventions transversales	23	6 223	6 246	23	6 223	6 246	22	4 267	4 289	-4,3%	-31,4%	-31,3%	-4,3%	-31,4%	-31,3%
dt agriculture, agro alimentaire	4 484	2 652	7 136	4 484	2 652	7 136	7 433	2 405	9 838	65,8%	-9,3%	37,9%	65,8%	-9,3%	37,9%
dt aides aux entreprises	13 913	7 373	21 286	9 383	6 615	15 998	21 138	5 820	27 138	27,2%	-12,1%	27,5%	-58,6%	-12,6%	-47,3%
dt tourisme	6 305	14 700	21 005	25 884	34 279	60 163	10 723	7 337	18 060	70,1%	-12,6%	22,9%	-58,6%	-12,6%	-47,3%
dettes et opér. Financières	46 106	30 248	76 354	46 106	30 248	76 354	53 655	34 490	88 145	16,4%	14,0%	15,4%	16,4%	14,0%	15,4%
dt remboursement en capital	44 143	44 143	44 143	44 143	44 143	44 143	47 076	47 076	47 076	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%	6,6%
dt intérêts		26 250	26 250		26 250	26 250		27 240	27 240	3,8%	3,8%	3,8%			3,8%
dt dettes afférentes aux PPP	1 963	3 998	5 961	1 963	3 998	5 961	6 579	7 250	13 829	235,2%	81,3%	132,0%	235,2%	81,3%	132,0%
frais fonction. Groupe d'élus		827	827		827	827		828	828		0,1%	0,1%			0,1%
Provisions															
Total Budget hors opérations revolving	275 244	700 567	975 811	365 709	710 609	1 076 318	321 431	674 296	995 727	16,8%	-3,7%	2,0%	-12,1%	-5,1%	-7,5%
Opérations revolving	7 738	5 565	5 565	5 565											
Total Budget	282 982	700 567	983 549	373 447	710 609	1 084 056	326 996	674 296	1 001 292	15,6%	-3,7%	1,8%	-12,4%	-5,1%	-7,6%
Part invest et Fonct/ budget hors revolving	28,2%	71,8%	71,8%	34,0%	66,0%	66,0%	32,3%	67,7%	67,7%						

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : Budget Primitif 2014

Rapporteur : Laurent SCHMITT

La Commission *Economie Innovation Recherche*, réunie le 20 janvier 2014, a pris connaissance des différents documents transmis par le Président du Conseil régional.

1) Constat chiffré

Le Budget Primitif comprend 83 066 K€ de crédits de paiement au titre de l'action économique, ce qui représente ainsi 8,3% de l'ensemble des dépenses (6,8% en 2013 et 7,1% en 2012).

Les dotations relevant de l'action économique sont en hausse de plus de 8 %, alors qu'elles accusaient une baisse de plus de 10% l'année précédente. Conformément aux annonces du DOB lié au Pacte Lorraine, les lignes recherche innovation et aides aux entreprises marquent une forte progression. La baisse du poste tourisme correspond au décalage dans le temps du projet d'extension Center Parcs.

Comparé à 2013, le poids relatif des différentes lignes observé en 2014 varie peu :

	Montants BP 2014	Variation BP+DM 2013/ BP 2014	Poids relatif	Poids relatif année 2013 (pm)
Recherche, innovation	23 741	+79,6 %	28%	26%
Interventions transversales	4 289	- 31,3%	5%	9%
Agriculture, agroalimentaire	9 838	+ 37,9%	12%	11%
Aides aux entreprises	27 138	+ 69,6%	33%	32%
Tourisme	18 060	- 47,3%	22%	22%
	-----	-----	-----	-----
Total	83 066	+ 8,1 %	100%	100%

2) Observations de la Commission

A la lecture des propositions formulées au titre de l'efficacité économique et du développement énergétique dans les parties 2.1 et 2.2, la Commission, pour son domaine de compétences, estime que **ce BP 2014 est construit dans la droite ligne des objectifs affichés dans le DOB 2014.**

Ainsi, elle souscrit pleinement à la nécessité de poursuivre l'adaptation des outils d'accompagnement régionaux en faveur des PME et ETI pour générer ou accélérer des capacités d'innovation par des projets collaboratifs, rapprochant les mondes académique et industriel, au service de l'emploi.

En ce sens, elle salue :

- l'élargissement des missions de l'AME, chargée notamment d'un prochain appel à projets global sur le thème des matériaux de l'énergie et des procédés qui engagera CRL/BPI/ ILP/ Etat ;
- la clarification des critères de lancement des programmes mobilisateurs de l'AME et des critères présidant à l'appréciation des projets présentés ;
- la concertation engagée avec les grands groupes (Total, EDF, GrDF) « pour mieux connecter les atouts de la Lorraine avec les enjeux du XXIème siècle » ;
- la montée en puissance du Fonds Régional de Garantie et d'Innovation en Lorraine (FRGIL) ;
- le virage opéré en faveur des avances remboursables au détriment des subventions ;
- la création d'une SEM Energie Lorraine ;
- l'appui à la filière agroalimentaire ainsi qu'à la filière bois.

Pour poursuivre dans cette voie, la Commission suggère un possible élargissement des missions du RDI : au-delà de l'accueil des entreprises, qu'il engage une démarche proactive envers les PME à l'aide de programmes prospectifs de détection d'innovations, à définir autour des priorités du Pacte.

Pour une meilleure lisibilité, visibilité et attractivité du Pacte Lorraine, elle propose :

- une identification claire de **l'équipe de préfiguration de la « Technopole Lorraine »** ;

- un travail spécifique **sur la terminologie de la communication interne et externe**, le vocabulaire retenu « mission technopolitaine », « méta-projet », « technopole lorraine », utilisé couramment à l'échelle européenne, ne facilitant pas la compréhension de tous les acteurs ;
- la publication régulière d'**indicateurs de suivi des résultats portant sur l'ensemble des outils d'accompagnement** ;
- une étude sur **l'articulation et le croisement des priorités lorraines avec les priorités nationales** (et notamment les 34 plans industriels), **celles des autres régions, voire celles des régions frontalières de proximité**.

Elle remercie les représentants de la Région Lorraine de leur offre visant à **faire ressortir, dans un prochain document, les actions de ce Budget relevant spécifiquement du Pacte**.

Enfin, la Commission prend acte que **ce Budget Primitif ne laisse pas présager de la stratégie du Conseil Régional face à l'apparition progressive de besoins futurs**, générés soit par la déclinaison des programmes du Pacte Lorraine, soit par de nouvelles enveloppes FSE. Or, il faudra prochainement que l'Institution se positionne : existe-t-il des marges de manœuvre à la baisse des dépenses de fonctionnement ? Faut-il envisager un nouveau recours à l'emprunt ?

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Budget Primitif 2014*

Rapporteur : *Naïma HASSANI*

La Commission « Emploi-Formation », réunie le 17 janvier 2014, a pris connaissance des différents documents transmis par le Président du Conseil Régional.

La Commission regrette que ses échanges avec les représentants de la Région n'aient pas permis d'apporter tous les éclaircissements souhaités aux différentes interrogations formulées.

Sur le Budget primitif 2014, la Commission tient à faire notamment les remarques suivantes:

Ce Budget Primitif 2014 a été présenté aux membres de la Commission comme étant la déclinaison stricte du DOB voté courant décembre 2013, se positionnant clairement sur les compétences régionales obligatoires et se structurant autour du Pacte Lorraine. Malheureusement, la Commission constate un grand écart entre les intentions et ambitions affirmées et la baisse importante et inquiétante des lignes budgétaires allouées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, alors que ces deux domaines font partie des compétences régionales majeures et obligatoires.

En effet, le désengagement financier est significatif sur ces lignes, moins 50 millions d'euros du BP 2010 au BP 2014, moins 21 millions d'euros du BP 2013 au BP 2014. Ceci ne semble pas bien cohérent avec les orientations du Pacte Lorraine, du CPRDFP, du DOB et du texte du BP lui-même. Il y a comme un fossé entre le discours et la réalité des arbitrages opérés. Les membres de la Commission jugent insuffisantes ou non convaincantes les explications obtenues. Dans ces conditions, les lignes formations de ce BP ne peuvent qu'apparaître comme variables d'ajustement d'un budget régional pourtant en hausse par ailleurs.

Pour ne citer que les «économies» les plus contestables :

-moins 6,4 M d'euros sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, ce qui représente un nombre important de demandeurs d'emploi qui ne pourront avoir accès à une formation et cela entraîne un transfert éventuel de charges vers le RSA.

-moins 700 000 euros sur les formations pour les emplois d'avenir. Cela interroge les membres de la Commission alors que nombre de demandes formulées n'ont pas pu être retenues à ce jour.

-moins 800 000 euros sur les actions de formation à la création d'entreprise sans justification ni évaluation des actions précédemment réalisées.

-moins 420 000 euros sur les actions territoriales.

-moins 500 000 euros sur le développement de la qualité de l'apprentissage, ce qui est en contradiction avec le COM apprentissage conclu avec l'Etat.

-moins 500 000 euros sur les aides individuelles aux apprentis (transport hébergement restauration).

Sans justification, ces mesures d'économies interpellent jusqu'à poser le problème de la non application du principe d'additionnalité en vue de l'obtention des crédits européens.

Sur les contrats de partenariat PPP, les membres de la Commission restent sans réponse aux questions posées sur le montant des sommes inscrites au Budget Primitif, 11 M d'euros, qui semblerait insuffisant pour couvrir les loyers sur Bains- les Bains, Jarny et Montigny. Ils souhaitent alerter la Région sur l'anticipation des dépenses à réaliser.

Des différents échanges, la Commission relève plusieurs autres points sur lesquels des informations ou des explications complémentaires seraient nécessaires. Par exemple :

- les évolutions du réseau des LP, et l'impact sur les dotations ;
- le financement et le statut de l'IRTS qu'il convient de clarifier au plus vite, au risque, si on tardait trop, de mettre en péril son recrutement, et donc l'existence même de cet outil indispensable à la formation des travailleurs sociaux en Lorraine ;
- la prise en compte de l'accessibilité dans les Etablissements Scolaires : quelle est la politique de la Région en la matière ? Où en est-elle dans l'application de la loi dite « handicap » ? Quelle programmation en matière d'accessibilité raisonnée pour se mettre en conformité ?

- le bilan du partenariat entre le Conseil Régional et Pôle Emploi en termes de formation ;
- le fonctionnement du GIP Lorraine parcours métiers qui a été créé suite à la fusion de l'OREFQ et d'INFFOLOR et la dotation budgétaire correspondante.

Sur l'enseignement supérieur, la Commission salue le choix d'une élévation des engagements en cohérence avec les priorités du Pacte lorraine. Elle regrette néanmoins que ne soit pas mieux identifié dans ce budget primitif le triptyque Région- Entreprise – Innovation de l'enseignement supérieur et de la recherche tel qu'il est identifié dans le Pacte Lorraine. Elle s'étonne par ailleurs de l'absence dans ce BP de toute référence au projet Lafayette.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : Budget Primitif 2014

Rapporteur : Guy BERGÉ

La Commission Mobilités s'est réunie le 22 janvier 2014 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents de saisine du Conseil régional de Lorraine. Elle les remercie pour leurs explications sur les politiques relevant de l'objectif stratégique « développement durable et transition énergétique ». En revanche, elle regrette de pas avoir eu, à nouveau, de présentation des thèmes infrastructures relevant de l'axe « dynamique des territoires ».

La Commission note que le Budget primitif est conforme au Débat d'orientation budgétaire, à quelques éléments près qui seront explicités ci-après.

BP 2014 (présentation par politique) (k€)	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP	CPI	AE	CPF
Mobilité - transition	11150 228,90%	65 123,7 +114.6%	174 101 4%	153453,3 -9,60%
Mobilité - territoires	6040 2316%	5337 -85,50%	2148,5 26%	
Aménagements et Infrastructures (reconstitution)	2	6 635	2	2 451
TOTAL	17190	77 096	176 250	155 904

BP 2014 (présentation par fonction) (k€)	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
				évolution n-1	évolution n-1	
<i>Métrolor</i>	22 547	153 453	176 000	23%	-10%	-6%
<i>Gares et infrastructures ferroviaires</i>	43 306		43 306	-6%		-6%
<i>Transport fluvial</i>	1050		1 050	106%		106%
<i>liaisons multimodales</i>	2770	200,8	2 971	889%	-43%	371%
<i>Infrastructure portuaires et aéroportuaire - MNL</i>	4000	2 250	6 250	-13%	21%	-3%
<i>Routes</i>	3423		3 423	19%		19%
TOTAL	77 096	155 904	233 000	6%	-9%	-5%
% BP	24%	23%	23%	« -2 points »	« -2 points »	« -2 points »

Comme annoncé, les nouvelles inscriptions sont limitées compte tenu des encours importants sur les engagements précédents. La hausse des Autorisations de programme est donc à relativiser compte tenu de leur forte baisse en 2013, les investissements en infrastructures étant par nature très cycliques. L'augmentation des Autorisations d'engagement est liée à la redevance de quai à verser à RFF.

Sur les crédits de paiement, la Commission note que le budget global « mobilités – infrastructures » est en baisse de 5 % en raison d'une diminution de 9 % des crédits de fonctionnement, les investissements étant en hausse de 6 %.

En conséquence, la part de ces axes dans le budget est en diminution de 2 points et passe de 25% à 23%.

La Commission a constaté la baisse historique de 10% des crédits affectés au TER Métrolor qui intègre également les lignes routières et la redevance de quai.

Pour ce qui relève de la convention avec la SNCF, la Commission a bien noté que le Conseil Régional de Lorraine a engagé des montants plus élevés en autorisation d'engagement (AE) dans l'attente des justifications de l'écart de 25 M€, que devrait apporter la SNCF d'ici le mois de juin, entre son devis et celui reconstitué par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commission rappelle son soutien aux démarches visant à davantage de transparence entre les deux cocontractants dans une logique de maîtrise des coûts, de maintien du niveau de l'offre et d'amélioration de la qualité du service, telle qu'annoncée.

Elle s'interroge cependant sur la compatibilité entre ces objectifs affichés et l'ampleur des nouvelles économies demandées. Toutefois, elle prend bonne note de l'engagement de l'exécutif régional de ne pas rechercher des économies par une baisse du service mais bien par une meilleure efficacité des moyens humains et matériels affectés au service (unités d'œuvre), dans le respect des règles statutaires et de sécurité.

La Commission attire l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur le constat réalisé pour l'année 2012, de la baisse inédite de l'offre ferroviaire de 4% (10,4 M trains x km) non compensée par l'offre routière, restée stable (3,4 M car x km). Il s'agissait à cette date de l'application de la politique de « développement ciblé » visant à une adaptation de l'offre à la demande, à budget constant.

Elle sera donc très attentive à l'impact effectif de ces mesures sur le service et sur les conditions de travail.

La Commission demande à ce que la politique du TER Métrolor ne constitue pas la variable d'ajustement du budget régional car elle est non seulement une des compétences obligatoires du Conseil Régional de Lorraine, mais représente une véritable politique de développement durable par ses aspects sociaux, économiques et écologiques pour les usagers et pour les territoires.

Elle estime que des pistes d'amélioration de la productivité des moyens humains et matériels peuvent plus raisonnablement se construire dans la durée, à l'instar de ce qui est prévu à l'horizon 2016-2018 avec le cadencement, l'aboutissement des travaux capacitaires et la construction du centre de maintenance de Jarville. Sur ce point elle prend connaissance du chiffrage initial de 14 M€ et de l'échéance de réalisation courant 2017.

Par ailleurs, la Commission considère que la fréquentation des lignes est un indicateur à prendre en compte mais qu'il ne peut à lui seul justifier le maintien, l'arrêt ou la substitution d'une ligne ferroviaire par une ligne routière. Une suppression d'une liaison peut avoir des répercussions sur une autre tranche horaire. De la même façon, l'accessibilité d'un territoire s'analyse de manière globale, au regard de l'offre proposée par le Conseil Régional de Lorraine en complémentarité avec celle des autres AOT du territoire concerné.

Elle souhaite ainsi que des initiatives volontaristes comme celle menée sur la ligne Nancy-Merrey, la seule des 3 lignes en « danger » à ne pas avoir été transférée sur la route, puissent être développées sur d'autres secteurs comme Epinal-Saint-Dié, ou encore sur les relations interrégionales avec la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et l'Alsace.

Plus généralement, la Commission considère qu'un réel bond en matière de mobilité durable ne pourra être réalisé qu'en développant une « chaîne de déplacement intégrée » avec des temps de trajets attractifs et des correspondances efficaces. Elle se félicite de voir que le Conseil Régional souhaite associer étroitement le CESEL pour l'élaboration du futur « schéma régional de l'intermodalité ».

De nombreux enjeux sont identifiés et nécessitent l'implication de tous pour que des améliorations significatives soient apportées pour inciter l'usage des transports collectifs : les dessertes périurbaines (par ex. impact des deux hôpitaux à l'est de Metz), les parkings et les rabattements vers les gares (limites foncières et financières à l'extension des parkings), la desserte des bassins transfrontaliers (Luxembourg et Sarre), notamment.

Ces pistes nécessitent une approche fine des besoins et des origines-destinations de type enquêtes ménages.

Elle en appelle au soutien des Collectivités territoriales de Lorraine, du Grand Est et de la Grande Région à travailler en commun pour rechercher des solutions concrètes, les plus adaptées, les plus équitables et soutenables.

La Commission soutient les démarches engagées par le Conseil Régional de Lorraine sur les points suivants :

- L'intégration dans les volets « accessibilité » du FEDER et « mobilités » du CPER des projets relevant du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), s'agissant d'une politique qui dépasse largement les seules prérogatives régionales.

La Commission attire l'attention de l'Etat sur le fait que sa participation est sollicitée en complément de celle de RFF (25%) et du Conseil Régional de Lorraine (50%).

Compte tenu de l'ambition du SDA et de l'échéance initialement prévue, la Commission suggère de refaire la liste des gares prioritaires en fonction des travaux de modernisation qui ont pu être effectués dans le cadre de l'appel à projets « modernisation » des gares lancé par le Conseil Régional et de revoir le montant des projets en fonction des autres possibilités visant à faciliter l'accessibilité des PMR (accompagnement humain du dispositif « Accès + » par exemple).

- La dérogation pour le reversement, à l'euro près, de la dotation de l'Etat sur la redevance de quai directement à RFF, et donc sans intégration à la convention SNCF. La Commission comprend en effet le risque de voir cette charge augmenter, à l'instar des montants des péages qui ont triplé en 10 ans. Elle espère que la réforme du système ferroviaire permettra de rétablir la soutenabilité de la dette de RFF sans trop porter atteinte à la compétitivité de ce mode de transport.

En revanche, la Commission ne souhaite pas se positionner sur les discussions avec l'Etat au sujet de l'engagement vis-à-vis du Luxembourg de mise en conformité des rames TER 2N avec la norme européenne ERTMS d'ici 2017, n'ayant pas tous les tenants et aboutissants de ce dossier. Elle souhaite néanmoins qu'une solution soit trouvée rapidement au vu des montants à budgéter.

Sur le plan des infrastructures, la Commission constate avec regret que le dossier de la gare de Vandières, malgré la mise en place d'un comité de pilotage, est suspendu à l'aboutissement des négociations avec l'Etat et l'Union Européenne sur le prolongement au-delà de 2016 du dispositif de modulation complémentaire de la TICPE.

Au sujet de l'aéroport EPMNL, la Commission tient à préciser qu'elle est favorable à ce que la région bénéficie d'un tel équipement, engagé dans une démarche environnementale de surcroît, mais pas à n'importe quel prix.

Elle rappelle qu'elle n'a pas pu mesurer de différences significatives entre les nouveaux objectifs de sujétions de service public et les précédents pour expliquer un écart aussi conséquent de la contribution publique au fonctionnement de la plateforme.

En ce qui concerne les **grands projets d'envergure nationale et européenne**, la Commission se félicite de voir confirmer le soutien du Conseil Régional au projet de l'A31 bis, suite à sa demande à l'occasion du DOB. Elle tient à préciser que le Contournement Ouest de Thionville (COT), qui ne figure pas dans le texte, fait partie intégrante du projet.

Elle regrette néanmoins qu'une gouvernance territoriale unifiée n'ait pu être mise en œuvre sur les projets d'infrastructures, comme annoncé lors du BP 2013. Cette démarche aurait sans doute permis d'établir une liste des projets lorrains à défendre en commun auprès de la Commission Mobilité 21 et du Gouvernement. Il aurait pu être question de rappeler l'intérêt de mener de manière complémentaire les opérations en faveur de la fluidité et de la sécurisation des trafics sur les réseaux routiers et ferroviaires.

La Commission rappelle également que les projets défendus par le CESEL et un certain nombre d'acteurs régionaux présentaient déjà un ordre de priorité puisque s'échelonnant sur des horizons allant de 2030 à l'après 2050. C'est notamment le cas du projet Saône-Moselle et des projets d'amélioration des débouchés de la Lorraine vers le sud.

Sur ce dernier dossier majeur, dont elle regrette qu'il ne soit pas mentionné, la Commission rappelle que des initiatives sont possibles pour conforter cet axe, indépendamment de la construction des branches complémentaires de la LGV Rhin-Rhône et des aménagements sur les infrastructures. Il s'agit notamment du renforcement des liaisons interrégionales en correspondances avec la gare de Belfort-Méroux et des adaptations de la desserte TGV sud en termes d'arrêts et de gares desservies (ex. shunt de Perrigny). La Commission tient à souligner l'importance d'engager des réflexions dès maintenant, compte tenu du contexte actuel de préparation du cadencement et des discussions sur les dessertes de la LGV Est après la mise en service de la 2^{ème} phase. Les risques de voir les relations de la Lorraine dépendre du Hub de Strasbourg ne sont pas écartés.

En ce qui concerne les projets à inscrire dans le cadre du prochain CPER 2014-2020, la Commission prend note de la position du Conseil Régional de ne financer que des opérations relevant de son cœur de compétence.

Sur le volet routier, elle constate que le Conseil Régional ne s'engagera que sur le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN135, en complément du bouclage des opérations engagées en 2012 sur la VR52 entre Rombas et l'A4 et sur la section Saint-Georges-Héming de la RN4.

La Commission se réjouit d'apprendre que les études techniques menées sur ce dernier dossier ont permis de proposer un aménagement à 2x2 voies de la section complète Saint-Georges-Héming pour un budget revu à la baisse (34 M€ au lieu de 42 M€).

Pour autant, et bien qu'elle comprenne les impératifs financiers du Conseil Régional de Lorraine, elle estime que l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la section manquante de la RN4 entre Gogney et Saint-Georges (estimation à 48 M€) est une question de cohérence en matière d'aménagement du territoire.

Sur le ferroviaire, la Commission note que le Conseil Régional de Lorraine continuera à cofinancer les travaux capacitaires en lien avec le cadencement mais refuse de participer aux opérations de renouvellement et de modernisation du réseau ferroviaire. Elle comprend cette position mais invite le Conseil Régional de Lorraine à s'engager plus clairement en faveur de la « reconquête » du fret ferroviaire et à participer aux études sur les quelques aménagements nécessaires à l'accueil des trains longs de 1 500 mètres à l'horizon 2017-2019.

Sur les investissements fluviaux, la Commission souscrit à la volonté du Conseil Régional de Lorraine de poursuivre le financement des projets visant à l'augmentation capacitaire de la Moselle à grand gabarit. Elle partage également la position de l'exécutif régional de financer des projets d'aménagement sur le réseau Freycinet au cas par cas, en fonction des besoins des entreprises, conformément à l'objectif du Pacte Lorraine.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Budget Primitif 2014*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion sociale*, réunie le 20 janvier 2014, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, et notamment du Budget Primitif 2014.

Ce budget, en hausse de 1,77% par rapport au Budget Primitif 2013, est conforme aux orientations budgétaires sur lesquelles le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine s'est prononcé lors de la précédente séance plénière.

A cette occasion, la Commission *Cohésion Sociale* avait fait part de ses nombreuses inquiétudes quant aux questionnements qui planaient sur la physionomie à venir du budget 2014, et au risque d'ajustements budgétaires à la baisse intervenant sur certaines politiques publiques, pourtant nécessaires au maintien d'un haut niveau de cohésion sociale et du tissu associatif dans notre région, dans un contexte de mutation et de fragilisation de notre modèle économique et social.

Ainsi dans le **champ culturel**, l'annonce de la diminution de la subvention de fonctionnement versée au Centre Pompidou Metz, couplée à une « rumeur » de baisse, voire de disparition de certaines lignes d'intervention, avait suscité de légitimes inquiétudes, tant du côté des acteurs culturels que du Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine.

Par conséquent, **à la lecture du Budget Primitif 2014 et face aux propos rassurants du Vice-Président du Conseil Régional, les membres de la Commission ne peuvent que se féliciter de voir le Conseil Régional de Lorraine maintenir ainsi son effort global pour soutenir l'ensemble du secteur culturel** (hors baisse de la subvention au Centre Pompidou Metz).

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine se félicite par ailleurs de la rencontre entre les acteurs culturels régionaux et le Président du Conseil Régional de Lorraine qui s'est tenue le 23 janvier, et **sera très attentif à ses conclusions et à leur traduction concrète dans l'exécution du Budget Primitif 2014, et veillera à ce que la lettre soit conforme à l'esprit du budget.**

S'agissant plus spécifiquement du Centre Pompidou Metz, les membres de la Commission ont bien conscience de l'effort consenti depuis son ouverture par le Conseil Régional pour permettre le fonctionnement de cet équipement, aux côtés d'autres partenaires (Metz-Métropole, Ville de Metz, Conseil Général de la Moselle).

Mais face aux réelles difficultés de gestion du Centre Pompidou Metz, et dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des collectivités locales, **la Commission comprend que le Conseil Régional de Lorraine en appelle désormais à l'esprit de « co-responsabilité » de l'ensemble des partenaires.** Elle tient toutefois à les interpeller, et au premier rang desquels le Conseil Régional de Lorraine, sur **la nécessité de maintenir une ambition collective forte autour de ce prestigieux équipement culturel afin qu'il continue à rayonner au-delà des frontières régionales** et à constituer un fort élément d'attractivité pour notre territoire.

Concernant le rapprochement des deux structures ARTECA et Spectacle Vivant en Lorraine, la Commission a pris note des éléments transmis par le Conseil Régional de Lorraine, mais **reste toutefois interrogative sur les finalités et les objectifs qui seront assignés à la nouvelle structure.**

Elle rappelle la mise en garde formulée par le CESEL dans sa communication de février 2013 sur le spectacle vivant au moment d'évoquer la création en Lorraine d'une « Maison du Spectacle Vivant » : *« la seule 'fusion' des opérateurs existants en Lorraine ne saurait suffire à remplir les missions de la 'Maison du spectacle vivant en Lorraine', telles que le CESEL les imagine »*. A cet égard, le CESEL souhaiterait pouvoir être associé aux réflexions en cours.

Les membres de la Commission ont souhaité également attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur l'absence de visibilité à plus ou moins long terme de certains acteurs culturels régionaux, et ont plaidé pour une **pluri annualité des conventionnements, avec évaluation annuelle, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres dispositifs régionaux.**

Enfin, la Commission rappelle l'importance que revêt le soutien à la formation dans les métiers artistiques, à la fois pour professionnaliser les équipes artistiques et lutter contre la précarité dans ce secteur. Elle sera attentive aux résultats des travaux du prochain groupe de travail emploi-formation de la COREPS sur ce sujet.

S'agissant de la politique sportive, les membres de la Commission se félicitent de voir l'effort du Conseil Régional maintenu, voire amplifié, notamment afin de permettre l'accueil en 2014 en Lorraine de manifestations sportives d'envergure nationale voire internationale (ex. accueil d'étapes du Tour de France).

Par ailleurs, **la Commission tient à souligner l'excellente initiative baptisée « Team Lorraine »** qui vise à la sélection des meilleurs athlètes lorrains appelés à participer aux prochaines olympiades (hiver et été) ou qui sont titrés au niveau international. Athlètes qui devront faire la promotion de leur discipline comme ambassadeurs du sport régional.

Dans le **secteur associatif**, la Commission a bien pris note de la baisse de crédits sur le dispositif Lorraine Emploi, justifiée par le contexte de crise économique que nous connaissons, mais souligne avec satisfaction la possibilité offerte par la fongibilité des lignes afin d'ajuster à la hausse en cours d'année et satisfaire ainsi aux demandes des associations. **Elle se réjouit par ailleurs de la relance du dispositif CREA-Lorr qui permettra la consolidation de 30 emplois structurants dans le secteur associatif.**

Le CESEL réitère enfin sa satisfaction de participer activement aux travaux du Forum Permanent de la Vie Associative.

En revanche, la Commission *Cohésion Sociale* a souhaité attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur le secteur associatif de l'action sociale. Si les associations représentent 66 262 emplois pour 4 747 structures, le secteur associatif de l'action sociale et de la santé représente en Lorraine 1 291 établissements et services et 43 826 emplois dont plus de 7 300 dans l'aide à domicile. Or, **aujourd'hui ce secteur est en pleine mutation, et les outils de structuration cités dans le document du Budget Primitif ne sont pas adaptés. Sans doute des moyens pourraient être utilisés autrement, en cohérence avec le pôle santé/filière économie sociale par exemple. Il s'agit là d'un enjeu de cohésion sociale sur le territoire lorrain.**

Enfin, la situation de la formation professionnelle, notamment dans le secteur du médico-social, est une source de préoccupation pour la Commission *Cohésion Sociale*. Les structures ont à cœur aujourd'hui de concilier « militantisme » (bénévolat) et professionnalisme.

Concernant les **politiques de jeunesse**, la **Commission se félicite de la forte hausse budgétaire** qui permettra non seulement de consolider la politique globale, transverse et territorialisée initiée depuis 2010 par le Conseil Régional afin de répondre à l'enjeu de l'accès à l'autonomie des jeunes, mais aussi de développer de nouveaux projets. **A cet égard, les membres de la Commission soulignent l'initiative visant à la création d'un portail multi-services (« carte Jeunes ») et seront très attentifs à sa mise en œuvre.**

Par ailleurs, la Commission a bien noté la proposition de Julien Vaillant d'associer le CESEL au jury Défi Lor, lequel, à travers l'octroi de bourses, récompense de jeunes Lorrains pour leurs projets entrepreneuriaux.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Budget Primitif 2014*

Rapporteur : *Véronique LAGARDE*

La Commission *Environnement et Territoire*, réunie le 21 janvier 2014, a pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil régional. Elle remercie les agents du Conseil régional ayant présenté les politiques publiques régionales pour la clarté de leurs propos et les échanges constructifs faits en commission.

Cependant le Budget Primitif oriente les actions du Conseil régional pour l'année à venir et, à ce titre, la Commission tient à déplorer l'absence d'élue(s) et de vice-président(e)s qui auraient pu donner à cette occasion une vision globale et politique pour 2014.

La Commission aimerait par ailleurs être systématiquement tenue informée des dossiers présentés en Commission Permanente qui la concerneraient.

Concernant la Grande Région,

La Commission salue les accords de partenariats qui permettront d'alterner une formation théorique et pratique en France et en Allemagne ainsi que la concertation des partenaires de la Grande Région dans la mobilisation des fonds européens de coopération transfrontalière Interreg. La Commission voit aussi avec intérêt la poursuite de la réflexion sur une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière (RMPT) via l'élaboration d'un Schéma de Développement Territorial de la Grande Région. Cependant, la coopération transfrontalière s'oriente aussi autour de projets concrets et la Commission tient à attirer l'attention sur les difficultés pour le projet de lycée technique franco-allemand centré sur les métiers de l'automobile (situé à Sankt Ingbert en Sarre) à trouver un lycée lorrain associé. Au moment où le Conseil des ministres du Land de Sarre vient de signer la « Frankreichstrategie » qui veut notamment faire du français la 2^{ème} langue du Land, il serait dommage que ce projet se fasse dans un lycée français situé dans une autre région que la Lorraine.

Concernant l'aménagement des territoires et les projets structurants,

La Commission tient à rappeler son scepticisme sur la notion d' « Espace Cœur Metz-Nancy Lorraine ». Cette zone, très étendue, recouvre plusieurs sites d'intervention en maîtrise d'ouvrage du Conseil régional et rassemble des situations assez différentes. La Commission invite à favoriser le développement d'espaces urbains déjà existants.

La Commission s'interroge à nouveau sur la pertinence du projet de la ZAC de Bouxières-Lesménils. Sans accès en transports en commun, sa situation va entraîner des déplacements supplémentaires sur des voies de communications routières déjà fortement sollicitées, avec des activités tertiaires qui auraient tout aussi bien pu se trouver dans des zones d'activités déjà existantes. Elle appelle donc le Conseil régional à donner par la suite une plus grande valeur ajoutée à ces aménagements.

Les investissements considérables réalisés par exemple sur le site de Chambley Planet'Air par le Conseil Régional (**41,190 M€ sur 6 ans**, auxquels doivent s'ajouter d'autres dépenses d'achèvement des travaux de la zone et de voirie) ainsi que l'évolution des activités présentes invitent à réfléchir à une nouvelle vision stratégique pour le site.

Enfin, la Commission aimerait avoir une définition claire des distinctions à faire entre les territoires à enjeux (au regard du développement régional) comme le Massif Vosgien ou Bure-Commercy et les territoires prioritaires.

Concernant l'aménagement numérique des territoires,

Avec l'augmentation permanente des débits nécessaires aux usages des TIC, la Commission rappelle le risque de fracture territoriale qui va se faire plus aiguë dans les années à venir, avec des zones denses pourvues en fibre optique ou sur le point de l'être et des espaces ruraux peu denses ou difficiles d'accès qui se trouvent trop souvent en zones blanches.

La Commission se félicite donc de l'important taux de réalisation en matière d'aménagement numérique des territoires, mais elle souhaite que les collectivités les moins favorisées soient aidées à effectuer une montée en débit sur leur territoire en modifiant les conditions d'attribution.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH

ANNEXE

EXPRESSION DES REPRESENTATIONS

Séance plénière
du 24 janvier 2014

Expression des représentations

Séance plénière du 24 janvier 2014

Objet : *Budget Primitif 2014*

Philippe GUILLAUME 1^{er} Collège CCIRL

1 / À l'occasion de l'examen par notre assemblée du document d'orientation budgétaire de la Région, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le contexte économique et social, tant national que régional, dans lequel l'Exécutif lorrain a construit le Budget Primitif régional 2014.

Au risque de me répéter, *mais la répétition est souvent nécessaire pour se faire bien entendre*, je tiens à redire, faisant écho au propos du Président Jean-Pierre Masseret dans son texte introductif au rapport budgétaire, que c'est dans l'unité et donc dans une démarche dénuée de toute arrière-pensée politicienne que nous réussirons à remettre l'économie lorraine en mouvement. Autrement dit, c'est en nous abstenant de toute posture partisane (qu'elle soit politique ou territoriale) concernant les projets prévus au Pacte Lorraine que nous donnerons à notre région - ses entreprises, ses territoires, ses habitants - les moyens de leur avenir.

2 / Aujourd'hui, au moment où les États-Unis, l'Allemagne et même l'Europe du sud commencent à renouer avec la croissance – une véritable croissance –, tandis que la France, hélas, continue à être à la peine, il en va du Pacte de responsabilité récemment annoncé par le Chef de l'État comme il en va du Pacte Lorraine. Je m'explique.

- ➔ L'état de l'économie nationale impose que chacun dans sa sphère de compétence et de responsabilité adhère aux objectifs fixés par le Chef de l'État dans le cadre du Pacte de responsabilité. En revanche, cela ne signifie pas qu'il faille s'abstenir de tout regard critique objectif sur les moyens mis en place et les mesures prises.
- ➔ Ainsi, si d'évidence les allègements de charges pesant sur les entreprises – et notamment sur les plus petites d'entre elles, TPE et PME – étaient devenus une nécessité vitale, la baisse progressive (jusqu'en 2017) des prélèvements des entreprises ne saurait constituer la recette miracle pour véritablement inverser la courbe du chômage, de manière immédiate et même à court terme. Dès lors, la mise



en place d'un observatoire des contreparties, instance chargée d'évaluer les créations d'emploi en contrepartie de ces mesures, n'a pas grand sens. D'ailleurs, nombreux sont ceux – élus, chefs d'entreprise, observateurs de la vie économique, experts et analystes...– qui y voient une sorte d'invention technocratique, déconnectée de la réalité entrepreneuriale. En revanche, l'ensemble des acteurs économiques – fédérations patronales en tête – sont unanimes pour considérer que la baisse des charges aura un effet à moyen terme sur la capacité de l'entreprise à investir, à créer de la valeur ajoutée, et donc à embaucher.

- ➔ Pour le Pacte Lorraine, c'est exactement la même chose. Si l'on ne peut raisonnablement évaluer quantitativement l'impact direct sur l'emploi des projets identifiés, l'on peut en tout cas affirmer que leur effet levier sur la R&D, l'innovation et la relance des investissements créera à terme un climat favorable à la création d'emplois qualifiés.

En ce sens, nous devons donner toute sa chance au Pacte Lorraine et nous mobiliser pour que puissent être rapidement mises en œuvre les opérations les plus stratégiques, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur et des filières d'avenir.

3 / De ce point de vue, les premiers engagements financiers de la Région inscrits au budget régional 2014 et rattachés au Pacte Lorraine, sont à saluer.

4 / Néanmoins, notre enthousiasme doit rester mesuré, car dans le contexte de réduction drastique de la dépense publique et de raréfaction sévère des ressources des collectivités et opérateurs de l'État, il est sensé et réaliste de penser qu'au-delà des 350 millions€ affectés au Pacte sur la période 2014/2016, il sera extrêmement difficile, dans cet horizon, de mobiliser des financements conséquents pour réaliser tous les objectifs du Pacte.

C'est pourquoi, à la CCIT de la Moselle, nous considérons qu'une réflexion approfondie sur le carburant financier doit être menée, en n'excluant du champ de cette réflexion aucune forme nouvelle et innovante de financement public ou privé.

D'autres territoires en France s'y attellent ; nous aussi devons inscrire à notre feuille de route la question du financement des grands projets, en liaison avec les institutions financières publiques existantes, les partenaires bancaires, les investisseurs potentiels présents dans la Grande Région et bien sûr la communauté des acteurs publics.

5 / Enfin, pour conclure, vous me permettez d'évoquer la question du financement des grandes infrastructures de transport, enjeu premier de la compétitivité de notre territoire, et plus particulièrement de l'A31Bis.

La page publiée hier dans la Presse locale à l'initiative de la CCI de la Moselle ne vous a sans doute pas échappé...

À travers cette interpellation sur « l'urgence d'agir », nous avons voulu exprimer ce que ressentent les acteurs économiques.

Déjà, dans cette enceinte, nous nous sommes mobilisés pour que l'État, par la voix de M. le Préfet, saisisse la Commission Nationale du Débat Public, étape incontournable pour que le dossier puisse avancer.

Mais nous savons tous que dans ce dossier, quelle que soit son urgence, quel que soit son caractère vital, c'est la question du financement qui en est la solution.

À cet égard, vous me permettez de me référer une deuxième fois au propos introductif du Président Masseret dans le document de présentation du BP.

Évoquant, page 11, le niveau d'endettement de la Région aujourd'hui, Jean-Pierre Masseret fait référence au financement de la ligne à grande vitesse, qui a finalement coûté 400 millions au contribuable lorrain, alors que d'autres solutions sans incidence budgétaire pour le budget régional avaient été avancées à un moment donné, et plus particulièrement celle du phasage de l'opération, proposition formulée à l'époque par Pierre Bérégovoy alors Ministre des finances et soutenue par Jean-Marie Rausch.

L'on doit faire le parallèle avec le projet d'A31Bis !

C'est pourquoi, il m'apparaît aussi déterminant pour l'avancée du dossier en complément du lancement de la procédure de débat public, l'engagement concomitant d'une réflexion sur le financement de l'opération évaluée à 1,4 milliard d'euros ; réflexion conjointe de l'ensemble des acteurs politiques lorrains qui nécessitera de laisser de côté les questions partisans (que j'évoquais en introduction) qu'elles soient politiques ou territoriales, et de s'abstenir de toute tentation maximaliste... celle qui, dans l'histoire de la réalisation de la LGV Est-européenne, alors que des élus lorrains et alsaciens ont succombé à cette tentation, n'a pas facilité l'exécution du projet, l'a retardé et au bout du compte a abouti à un financement régional important qui aujourd'hui pèse durement sur les finances régionales !

Ainsi Volontarisme et Ambition doivent nous inciter à nous rassembler dès maintenant pour porter ce dossier et le voir aboutir dans les meilleurs délais possibles.

Et Réalisme et Imagination devront guider la réflexion sur son financement, en n'excluant aucune dimension, tant en termes de déroulement des travaux, phasage des aménagements qu'en termes d'ingénierie financière.

Je vous remercie de votre attention.

Sandra BLAISE, 2^{ème} Collège, CGT

La Cgt partage les ambitions du pacte Lorraine sur la Vallée Européenne des Matériaux et de l'énergie ainsi que les filières.

Nous serons particulièrement attentifs et exigeants aux déclinaisons des actions financées. Le comité tripartite devra en être l'un des maillons de suivi efficaces des actions engagées.

Le budget primitif qui nous est proposé intègre mieux que par le passé une vision stratégique en évitant la dispersion des actions.

Néanmoins, ce budget contraint suite à la baisse des dotations de l'Etat, amène l'exécutif régional à faire des choix contraires à l'intérêt de la Région.

Par exemple sur la formation professionnelle, la diminution de 15% ne donne pas un bon signal. On ne pourra réussir la mutation technologique sans une formation de nos jeunes à la hauteur de nos ambitions.

Nous regrettons l'opacité de la Région concernant ce point essentiel qui est un gage de la réussite et de la redynamisation de la Lorraine.

Nous déplorons le manque de concertation de la Région quant au redéploiement des filières et la suppression de certaines d'entre elles qui pourtant étaient porteuses d'avenir pour l'emploi des jeunes à l'issue de leur cursus de formation initiale.

Nous ne pouvons pas non plus nous accommoder de réponses évasives et du manque d'explication concernant l'IRTS. Cette situation devient dangereuse pour l'avenir de cet institut de formation des travailleurs sociaux de Lorraine

La ponction de l'Etat sur le budget de l'Université Lorraine conjuguée avec la loi LRU/Fioraso ne permet pas de répondre aux objectifs fixés dans le pacte Lorraine.

Dans une période où l'on nous impose l'austérité, nous tenions tout de même à souligner l'inflexion dans un sens positif de la ligne budgétaire culture, suite aux remarques faites lors de la dernière plénière du CESE.

La Cgt espère que l'un des phares culturels de la région continuera à recevoir les fonds nécessaires à son fonctionnement.

La Cgt considère que la culture est essentielle en période de crise. Elle évite les replis identitaires et permet l'ouverture indispensable à la cohésion sociale sur d'autres cultures.

Nous constatons dans ce budget, les effets néfastes des PPP qui se traduisent par un racket systématique sur l'argent public en raison des coûts exorbitants liés à ces opérations.

Le budget transport /mobilité donne un mauvais signal quant aux objectifs de mobilité des Lorrains. Même s'il n'y a pas de lien direct avec le pacte Lorraine, il n'en demeure pas moins un axe structurant du développement de la région. En effet, les infrastructures et l'organisation globale du système de transport sont un levier important de cette mobilité. Ils doivent permettre à notre région d'agir pour une meilleure efficacité de nos modes de production et de consommation énergétiques. Nous renouvelons notre exigence quant au lancement du Pacte TER Lorraine.

Sur la question de l'aménagement de l'espace central et de Chambley, la Cgt s'interroge sur son objectif et rappelle qu'il est nécessaire et urgent de penser l'aménagement du territoire sans en exclure aucun. L'alerte donnée par l'INSEE d'une nouvelle perte démographique doit nous faire réfléchir à l'articulation des pôles urbains de Metz et Nancy.

Pour la Cgt concernant les fonds européens il est nécessaire d'avoir une véritable ingénierie et un travail commun avec les départements pour être efficaces et obtenir un maximum de moyens.

Bernard STEPHAN, 2^{ème} Collège, UNSA

L'UNSA Lorraine souhaite insister aujourd'hui sur le caractère surprenant de certains CHOIX opérés dans le cadre du Budget Primitif (BP) 2014. Nous voulons évidemment parler de la chute des crédits prévus au titre de la Formation Professionnelle (172,4 millions d'€ en 2014 contre 193,2 millions d'€ au BP 2013). Baisse dans une tendance lourde. Rappel : en 2011, année de la signature du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'Apprentissage (dit COM-AP), ce BP, était de 209 millions d'€.

Cette baisse importante, nous paraît en contradiction avec certains objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 (DOB), avec l'intervention du Président de Région lors de la Plénière CESEL du 13 décembre 2013 et, plus généralement, avec la stratégie de relance économique, la volonté de réindustrialiser notre Région, le PACTE LORRAINE 2014 / 2016, la lutte enfin contre le chômage en Lorraine, plus particulièrement celui des jeunes.

Relancer les filières industrielles était vital mais si, à court et moyen terme, les compétences et qualifications ne sont pas toutes là, quelle efficacité ?

Ces CHOIX parfois sont d'autant plus surprenants qu'ils ne sont pas accompagnés d'une évaluation des ACTIONS ou DISPOSITIFS existants. Car, après tout, si une action ou un dispositif FP ne donne pas satisfaction, on doit à bon droit le supprimer. Mais quand a-t-on débattu de la baisse des primes apprentis aux entreprises qui acceptent de développer l'apprentissage, objectif majeur pourtant du COM-AP et du CPRDFP ? Ou de l'absence du volet « formation » dans les contrats d'avenir ?

Et pourquoi rien de tout cela n'a-t-il été présenté dans les instances ad hoc dont on nous vante par ailleurs l'absolue nécessité ?

Le Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la FP (CCREFP) n'a pas été saisi au 2^{ème} semestre 2013 des dossiers qui vont poser problème dans les prochains mois. Il faudrait plus de CLARTE si l'on ne veut pas revivre le chemin de croix qu'imposent désormais les PPP, dont on commence seulement à mesurer l'impact sur l'endettement régional et la moindre capacité d'emprunt de la Collectivité !

L'UNSA demande donc que la situation de la Formation Professionnelle TLV et de l'apprentissage soit revue courant 2014, soit analysée au sein du CCREFP – Comité dans lequel nous demandons le rétablissement de la Commission Apprentissage, et enfin que des ajustements importants – si nécessaires – soient effectués lors d'éventuels Budget Supplémentaire (BS) ou Décisions Modificatives (DM).

Brigitte STEIN, 2^{ème} Collège, CFTC

J'aimerais débiter mon propos en adressant un grand merci à, Robert Mertz, qui a eu la gentillesse de nous faire une présentation succincte mais très claire sur la lecture du budget, avec précisions nécessaires sur les acronymes tels que BS, DOB,CA,AE,PPP, etc,.

Il est fort dommage que nous n'ayons pas eu cette présentation en amont de la commission Emploi Formation. Ce budget primitif 2014, qui n'intègre pas une partie de financements européens, dépasse le milliard d'Euros. Les montants peuvent rester identiques bien que les dispositifs aient été complètement remaniés. Le budget appelé contraint est tout de même en augmentation.

Malheureusement, le volet social est bien souvent relégué ou complètement oublié. Bien que la précarité soit en réelle augmentation dans notre région, les finances n'évoluent pas vers cette priorité.

La CFTC salue la qualité et la lisibilité des documents, cependant, s'étonne que l'impact du Pacte Lorraine n'y soit pas davantage développé.

Nous sommes inquiets de la baisse notable des fonds alloués à la formation tout au long de la vie, et déplorons la suppression de la ligne affectée à la formation des emplois d'avenir, alors que les besoins sur le terrain n'ont pas été satisfaits. Cette mesure aurait sans aucun doute nécessité une réflexion prolongée.

Pourquoi la Lorraine mobilise-t-elle si peu ses fonds européens en dépit de son appartenance à la Grande Region Saar Lor Lux ? Nous restons dans l'attente d'une réelle volonté d'inscrire une logique de coopération transfrontalière, une logique d'accords, de partenariats sur l'apprentissage transfrontalier. Formation dans un pays, échanges et emploi dans un pays voisin. Sur ce sujet, beaucoup de choses existent, cependant, c'est le rectorat qui décide et garde la maîtrise des prérogatives. D'une frontière à l'autre, pourquoi, alors, ne pas envisager des échanges de professeurs ou bien encore des échanges de classes pendant un temps donné ? La position géographique de la Lorraine est spécifique et cette spécificité doit être mise en avant comme un véritable atout de développement. Quid du bilinguisme (la langue du voisin pourtant évoquée avec brio devant notre assemblée) ?

Quant au redressement de la région Lorraine à partir de l'importante palette de nouveaux outils qui doivent y conduire, il va falloir faire preuve d'une grande pédagogie afin de ne laisser personne dans le questionnement. Entre anciens outils, qui servent encore, anciens outils qui ne servent plus et dont on parle encore et nouveaux qui commencent déjà à ne servir à rien...et qui peut-être serviront plus tard...

Nous avouons être parfois un peu perdus dans les différents sigles employés.

La CFTC Lorraine aimerait vous indiquer que les dernières informations sur le sujet de l'écologie, montrent que les effectifs des ministères de l'Écologie et de l'Égalité des territoires vont reculer de 2,8 % en 2014. Certains ministères sont contraints de fortement "tailler" dans leurs effectifs. Le ministère de l'Écologie est particulièrement touché, puisque son budget 2014 est en recul d'environ 6,5 %. Au titre de "la participation à la stabilisation des emplois publics", ce ministère va perdre cette année 522 emplois (équivalents temps plein). En 2013, 614 emplois avaient déjà été supprimés.

La difficulté de la mesure est toujours difficile à voir.

Il est temps d'identifier les projets gouvernementaux au travers des différentes filières Lorraines.

En conclusion, il serait pour notre part, intéressant de différencier les territoires à enjeux et les zones prioritaires. Prenons pour exemple, les sommes déjà engagées sur le site de Chambley qui sont pour le moins importantes et le contournement routier qui devra encore coûter. Ce contournement est-il de première importance pour une zone où il est dorénavant prouvé que l'aéronautique ne prendra pas son envol de sitôt.

Quel est le réel impact du pacte Lorraine sur cet exercice. Identification et clarification ne sont pas au rendez-vous...Nous allons encore une fois, comme disent certains : améliorer, conforter, accompagner, consolider...

La question reste posée du QUAND ALLONS NOUS REELLEMENT LE FAIRE !

Jean-Pierre DEMOUY, 2^{ème} Collège, FO

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs les Conseillers, c'est la première fois que je prends la parole devant cette assemblée, l'occasion pour moi de saluer chacun d'entre vous.

Au nom de l'organisation syndicale Force Ouvrière, nous tenons à vous faire part de notre déception concernant les ressources budgétaires affectées à la formation professionnelle et à l'apprentissage. En effet, les chiffres tels qu'ils nous ont été communiqués, font apparaître une baisse de près de 16% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce constat brut nécessite quelques commentaires complémentaires afin de lever, si possible, nos légitimes incompréhensions.

Le dimensionnement financier d'un tel poste s'analyse au regard de la situation et des efforts à accomplir comme le préconisent les politiques tant nationale que locale.

Au premier abord, affirmer que la formation ne sera financée que si elle a une utilité économique est audible, puis, à la réflexion on se demande, comment, par qui, sur quels critères cette utilité économique sera définie. Ainsi, si on parle avenir des métiers de la sidérurgie en Lorraine, quelle est la réflexion menée ?

Nous attirons également votre attention sur des métiers dont la formation et l'apprentissage ont un impact difficilement et directement quantifiable en termes d'emplois et de retombées économiques sur de nombreux secteurs d'activités dont les professions liées à la création artistique et à l'animation culturelle.

Merci de votre écoute.

Pierre GUILMIN, 2^{ème} Collège, CFDT ;

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre large accord avec les remarques faites par les diverses commissions, notamment celles résumées dans l'avis de la commission « finances et évaluation ».

Pour la CFDT, ce projet de budget nous conduit à exprimer des satisfactions, des questionnements et quelques inquiétudes.

Quelques satisfactions :

- un budget qui ne sacrifie pas les investissements indispensables à la revitalisation de la région, une crainte que nous avons exprimée lors du débat sur le DOB. Avec 15 % d'augmentation par rapport au budget primitif 2013 c'est un élément fort pour la réussite du Pacte Lorraine
- un budget qui limite à un niveau acceptable le recours à l'emprunt, évitant de transférer aux générations futures le poids d'une dette de plus en plus forte

Quelques nuances cependant :

- nous regrettons que la contribution financière de la région à la réalisation du Pacte Lorraine n'apparaisse pas plus clairement dans les documents. Certes l'adossement au Pacte de certaines dépenses est bien mentionné, mais on a des difficultés à retrouver les 50 millions d'euros prévus pour l'année 2014. Nous avons noté l'annonce d'un document spécifique présentant les crédits affectés aux opérations retenues dans le Pacte ; ce document est important car il peut faciliter l'adhésion des lorraines et des lorrains à la dynamique qui doit accompagner la mise en place de ce Pacte, dans le cadre d'un dialogue social renouvelé.
- nous avons également l'impression d'une certaine distorsion entre les intentions affichées telles que le recentrage de l'intervention régionale sur ses compétences propres, et notamment la formation professionnelle ou les transports, et des baisses de crédits non négligeables sur ces mêmes postes. Mais là encore faudrait-il sans doute démêler davantage ce qui relève des autorisations d'engagement et de programme et ce qui relève des crédits de paiement 2014.

Quelques inquiétudes enfin :

- le soutien régional à la formation professionnelle : sur ce point nous pensons que la comparaison entre deux budgets primitifs successifs, certes nécessaire, n'est pas suffisante et qu'une analyse de l'évolution des choix budgétaires sur une plus longue période est indispensable. Et comme l'ont rappelé plusieurs interventions précédentes, la part du budget consacrée à la formation professionnelle diminue au fil des années. Pour la CFDT, la formation professionnelle, que ce soit la formation initiale, les dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'emploi ou pour les décrocheurs du système scolaire, ou que ce soit la formation tout au long de la vie, constituent des investissements sur lesquels repose la réussite du Pacte Lorraine
- le poids important que font peser les dépenses liées aux opérations de partenariat public-privé, non seulement sur ce budget 2014 , mais aussi sur les budgets des années à venir. Au vu des montants inscrits dans ce budget 2014, on peut légitimement se demander si le recours à l'emprunt n'aurait pas coûté moins cher que l'appel à ce mécanisme présenté à l'époque comme une aubaine pour la réalisation rapide d'opérations de construction ou de rénovation de lycées. Si pour les quatre partenariats déjà engagés, la situation est sans doute irréversible, nous pensons qu'une analyse complète du dispositif doit être menée avant de s'engager dans de nouveaux partenariats de ce type.